

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-quatre, le dix décembre
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
05 décembre 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine PROST, M. Eric VEYRUNES.

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Jennifer BASILIO, M. Eric BORDIER

Secrétaire de séance : M. Sébastien YVES

N°2024.074 Objet – Délibération portant sur la décision modificative budgétaire n°4

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'adopter une décision modificative relative au budget communal, dans le cadre de la gestion courante. Cette démarche vise à permettre le règlement de différentes factures.

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	1 077 000.00 €	- 15 000.00 €	15 000.00 €	1 077 000.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 077 000.00 €	- 15 000.00 €	0.00 €	1 062 000.00 €
6413/012	355 000.00 €	- 15 000.00 €	0.00 €	340 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	178 500.00 €	0.00 €	15 000.00 €	193 500.00 €
65568/65	18 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	33 000.00 €

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	3 621 517.07 €	0.00 €	0.00 €	3 621 517.07 €
Total général des recettes d'investissement	3 848 237.09 €	0.00 €	0.00 €	3 848 237.09 €
Total général des dépenses de fonctionnement	2 906 707.09 €	- 15 000.00 €	15 000.00 €	2 906 707.09 €
Total général des recettes de fonctionnement	2 906 707.09 €	0.00 €	0.00 €	2 906 707.09 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** la décision modificative budgétaire n°4 telle que présentée.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 10 décembre 2024

Le Maire, C. MOINE

